



Salon de l'aéronautique et de l'espace 10 - 14 Octobre 2018



Cahier des charges destiné aux exposants.

Ce cahier des charges est destiné aux exposants, pour les informer des modalités et conditions de participation au salon.

1 - Planning prévisionnel :

- Les 10, 11 et 12 octobre seront réservés aux enseignants et lycéens. Nous attendons au minimum 600 élèves.
- Le 12 après midi, 13 et 14 octobre ouverture au grand public (5000 Visiteurs).
- Des nocturnes sont prévues le 12 et le 13 octobre jusqu'à 22 h.
- Entrées libres.

3 – Montage et démontage des stands :

Les exposants sont invités à monter leur stand le 9 octobre sur la plage horaire 10h – 22 h. Le démontage des stands devra être réalisé par les exposants le soit le lundi 15 entre 14 et 18h soit le mardi 16 octobre entre 8h et 12 h (date en cours de finalisation, elle sera confirmée).

3– Tarif pour les exposants :

La participation au salon est gratuite.

L'AIRAC éditera une plaquette programme au format A5, dont l'encart publicitaire sera payant.

Encart de ¼ de page : 200 €

Encart ½ page : 300 €

Page entière : 500 €

Les exposants souhaitant un encart, devront envoyer à l'AIRAC la composition de leur encart publicitaire à l'adresse mail suivante : contreras.antoine@free.fr

4 – Conditions :

- Assurances : à la charge de chaque exposant, qui doit nous fournir une copie de leur attestation.
- Le transport du matériel et son installation et désinstallation sont à la charge de l'exposant.
- Alimentation électrique fournie gratuitement sur boîtier multiprises (préciser le besoin en puissance électrique, rallonges non fournies).
- WIFI : disponible gratuitement.

- Un espace restauration payante est prévue sur place, pendant les heures d'ouverture du salon.

5 – Les stands :

Pour les stands, l'AIRAC fournit :

- Des tables de 2m par 0,80m et un fond équipé de panneaux bois pleins de 2m par 2 m.
- Deux chaises par stand (si besoin supplémentaire, nous préciser).

Selon l'importance du stand, ce sera des multiples de 2 m par exposant, profondeur 2,5m maximum.

Pour des besoins spécifiques de démonstration, nous indiquer les longueurs et profondeurs désirées.

6 – Présence des exposants :

L'AIRAC demande une présence des exposants pendant les horaires d'ouverture, si difficulté, nous indiquer vos possibilités.

Il est indispensable d'avoir la présence d'une personne capable de présenter l'entreprise et son savoir faire aux jeunes, et de recevoir des CV, est indispensable

En annexe, vous trouverez un formulaire à nous retourner avec l'ensemble des renseignements dont nous avons besoin.

Le Président de l'AIRAC,



Jean Louis Basse,

**FORMULAIRE A NOUS RENVOYER au correspondant Entreprises de
l'AIRAC à contreras.antoine@free.fr
à nous retourner avant le 30mai 2018**

Désignation exposant :

.....
.....

Correspondant : Nom Prénom

Tél : Courriel :

Jours d'exposition :

10/10 11/10 12/10 13/10 14/10

Longueur du Stand :

2 m 4 m 6 m

Spécificités :

.....

Insertion dans l'encart publicitaire du Programme :

Oui – Non

Encart de ¼ de page : 200 €

Encart ½ page : 300 €

Page entière : 500 €

Assurances en cours de validité 2018 :

.....

.....

Besoins électriques :

< 1000W < 2000W < 3000W

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprises :